## ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## ARRETE

## POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE THURIN DURANT DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

## **ARRETE:**

Article 1: À compter du lundi 10 avril 2017, et jusqu'à la fin des travaux d'abattage d'arbres,

- La circulation sera alternée, réglée par panneaux, rue Thurin, de la rue des Grands Patis jusqu'au n°29 de la rue Thurin.
- Article 2: La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 3 avril 2017.

Maire,

David VALENCE